

Délibération n°2018-06-01c

Réf. Nomenclature « Actes » : 571

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	67
Pouvoirs	8
Votants	75

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 3 décembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Robert Gantheil** est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Philippe Pelat	<b>Philippe Brugère</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Véronique Bénazet</b>	à	Fabienne Garnerin	<b>Eric Cheminade</b>	à	Valérie Sérrurier
<b>Philippe Exposito</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Henri Granet</b>	à	Jean-François Michon
<b>Sylvie Prabonneau</b>	à	Pierre Coutaud	<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat, Jean Bilotta, Jean-Marc Bodin, Jean-Pierre Bodeveix, Eric Bossaert, Jean-Paul Bourre, Robert Bredèche, Daniel Caraminot, Gilles Chazal, Christine Da Fonseca, Marc Fournand, Pierre Fournet, Frédérique Fraysse, Annie Gonzalez, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Dominique Guillaume, Chantal Guivarch-Paisnel, Martine Leclerc, Cécile Martin, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Marie-Hélène Pommier, Marc Ranvier, Michel Saugeras, Jean-Michel Taudin.

## Retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze du SYMA A89 et modification des statuts

Le président explique que par délibération en date du 29 novembre dernier, le SYMA A89 a approuvé le retrait du conseil départemental de la Corrèze du SYMA A89.

De nouveaux statuts ont ainsi été entérinés par arrêté préfectoral du 4 mai 2018, précisant le maintien de trois membres au sein de ce syndicat, à savoir les deux Communautés de Communes et la CCI de la Corrèze.

La CCI a fait part au président du SYMA A89 de sa décision de se retirer du syndicat, demande formulée par courrier de Mme Françoise Cayre, présidente de la CCI, et confirmée par une délibération en Assemblée Générale le 26 novembre dernier.

En effet, cette demande est justifiée par les évolutions législatives en cours, en particulier en prévision d'une nouvelle réforme des CCI, portée dans le cadre du projet de Loi PACTE, mais aussi au regard d'une enquête diligentée par le Gouvernement au travers de l'Inspection Générale des Finances, qui a recommandé aux CCI de ne plus affecter de ressource fiscale à des syndicats à vocation de gestion des infrastructures.

De même, le projet de Loi de Finances 2019, en cours de discussion au Parlement, renforce cette position de retrait, au vu de nouvelles réductions drastiques de la taxe pour frais de chambre imposées aux CCI.

Aussi, le présent rapport a pour objet d'approuver le retrait de la CCI de la Corrèze du SYMA A89 au 31 décembre 2018, ainsi que les nouveaux statuts mis à jour en conséquence.

Les élus communautaires regrettent cette décision unilatérale de la CCI de la Corrèze de se retirer du SYMA A89 qui n'engendre pas un coût élevé pour la Chambre consulaire mais qui est lui permettait d'être au cœur du développement économique du territoire.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 6 abstentions et 69 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le retrait de la CCI de la Corrèze du SYMA A89 au 31/12/2018 tel que prévu dans le présent rapport ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts mis à jour ;
- **AUTORISE** à engager les démarches nécessaires pour assurer l'ensemble des actions prévues dans le présent rapport.

A la majorité	
Votants	75
Pour	69
Contre	0
Abstention	6

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 13 décembre 2018



Le président,  
Pierre Chevalier